



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PEDIBUS 2018-2019

### 1. OBJET

La commune de VILLARD SUR DORON propose un accompagnement depuis la descente du bus (arrêt du bus côté Dolines) jusqu'à l'école le matin et depuis l'école jusqu'à la montée dans le bus (côté bassin) le soir, gratuit et **sur inscription le soir**.

Le pédibus fonctionne en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il est encadré par un agent municipal.

### 2. INSCRIPTIONS

Les parents susceptibles d'utiliser les services du pédibus pour leur enfant durant l'année scolaire 2018-2019 doivent obligatoirement remettre en mairie:

- la fiche de renseignements famille 2018-2019 complétée et signée,
- l'attestation d'assurance scolaire pour l'année 2018-2019,
- La demande d'inscription pédibus 2018-2019 (concerne le pédibus du soir uniquement).

A défaut de fournir ces documents, les enfants ne pourront pas être acceptés en pédibus.

### 3. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Le matin : l'agent municipal prendra en charge les enfants confiés par le chauffeur à la descente du bus et les accompagnera jusqu'à la salle de la garderie.

Le soir : les enfants sont récupérés à la sortie de la classe par l'agent municipal. Ils restent sous sa responsabilité jusqu'à la montée dans le bus.

Les enfants inscrits au pédibus du soir ne pourront être remis par l'agent municipal, aux parents et aux seules personnes dûment mandatées sur la fiche de renseignements famille 2018-2019, qui se présenteraient à la sortie de l'école.

### 4. CODE DE BONNE CONDUITE

L'enfant adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

- je respecte les consignes de l'accompagnateur responsable du groupe,
- je garde ma place dans le groupe tout le trajet,
- je veille toujours à former avec les autres un groupe compact,
- je ne traverse la route que lorsque l'accompagnateur m'y invite,
- je ne cours pas, je ne crie pas,
- je respecte le code de la route des piétons.

En cas de non-respect répété de ces règles de bonne conduite, l'accès au pédibus pourra être refusé.

## **5. TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les transports scolaires sont gérés par la communauté d'agglomération Arlysère au titre de la compétence mobilité, la mairie étant seule responsable de l'accompagnement bus-école. En cas de problème pendant le trajet, il convient de contacter le service transports d'Arlysère: 04.79.37.36.32.

Fait à Villard sur Doron, le 22/08/2018.

Le Maire,  
Emmanuel HUGUET